

- 15o Détourner les aumônes des fidèles de leur juste destination ;
- 16o M'immiscer dans le commerce des Banques ;
- 17o Exposer la Corporation Episcopale à la banqueroute, et le diocèse à la rançon ;
- 18o Faire marché de ma signature épiscopale au sujet de documents intéressants à un haut point le bien de la religion ;
- 19o Manquer de soumission au Saint-Siège, dans la personne de son Délégué ;
- 20o Exercer une pression immorale et de mauvais traitements contre mes prêtres.

Comme je l'ai dit plus haut, je ne suis pas le seul qui soit calomnié dans cette partie de la Supplique. Mon clergé, et Mgr Couroy, Délégué Apostolique, le sont aussi. Mes prêtres sont accusés :

- 1o De manquer de confiance les uns dans les autres ;
- 2o D'agir contre leur conscience pour se ménager un avenir ;
- 3o De manquer aux promesses données ;
- 4o De faire maudire le peuple, en le trompant indignement ;
- 5o De dépouiller le peuple de ses droits acquis et par des moyens iniques.

Mgr Couroy, Délégué Apostolique, est accusé :

- 1o D'avoir fait marché des intérêts de la religion ;
- 2o D'avoir sacrifié le diocèse de Nicolet, à pure perte.
- 3o D'avoir été la dupe des faits et gestes de Mgr Lalleche ;
- 4o D'avoir été cause que les promoteurs de la division du diocèse ont eu beaucoup à souffrir.

En présence de si odieuses calomnies, débitées avec tant d'audace et d'hypocrisie, je dois, à l'exemple du Divin Maître, garder le silence.—*Jesus autem tacebat*—laissant à Dieu le soin de faire jaillir le bien du mal, et de faire briller toute la vérité quand il le jugera utile à sa gloire. Je prie cependant le Seigneur dans son infinie bonté, de ne pas mettre à exécution contre mon détracteur les menaces contenues dans le Pontifical Romain contre les détracteurs des évêques.

Je prie aussi mon clergé de ne pas voir d'un trop mauvais œil qu'il soit rangé parmi les coupables, en compagnie de son évêque, et je lui rends dans toute la sincérité de mon âme le témoignage qu'il est innocent de ce dont on l'accuse.